

Projet de délibération du Comité

Assemblée générale du 22 juin 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 16 juin 2026

Membres	En exercice	143	Vote	Pour	Contre	Abstention
	Présents					
	Pouvoirs					
	Votants			Total		

Objet : Affectation du résultat (Budget régie « Côte d'Or Chaleur »)

Pascal Grappin, rapporteur, rappelle aux membres du Comité les résultats de clôture de l'exercice 2025, prenant en compte le résultat dégagé au 31/12/2024 et les restes à réaliser,

CONSTATATION DES RESULTATS 2025	
Excédent de fonctionnement 2025 à affecter en 2026	143 450.79
Excédent d'investissement 2025	889 449.26
Solde des restes à réaliser d'investissement <i>(besoin de financement)</i>	145.07
Excédent de financement en investissement (résultat d'investissement + besoin de financement des RAR)	889 304.19
AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
Excédent d'investissement reporté (R/001)	959 449.26
Excédent d'exploitation reporté (R/002)	73 450.79

Le Président propose d'augmenter le montant des reports en investissement pour financer des travaux complémentaires faits ou à faire au cours de la vie des équipements :

- d'affecter à la section d'investissement du budget supplémentaire 2026 la somme de 959 449.26 € relative à l'excédent d'investissement de l'exercice 2025,
- d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 en section d'exploitation du budget supplémentaire 2026, à savoir : 73 450.79 €.

Après en avoir délibéré,

Le Comité :

- ✦ Accepte les propositions ci-dessus.
- ✦ Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 021-26-DEL du 2 mars 2026.



Dijon, le
Le Président du SICECO

Pascal Grappin

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification